## Hall de l'Hôtel de Ville - Travaux d'aménagement - Projet d'exécution

*M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :* Le hall de l'Hôtel de Ville, point stratégique au cœur de Besançon, a toujours été un lieu de passage privilégié.

Il était jusqu'à présent à la disposition des associations bisontines pour y organiser des expositions temporaires.

Afin qu'il soit utilisé au mieux et contribue ainsi à donner une nouvelle image de la Ville, le Service Communication a envisagé de transformer ce lieu privilégié en un point relais entre les services municipaux et la population.

Ce point relais permettra à l'ensemble des services :

- d'exposer des maquettes,
- de présenter leurs actions marquantes,
- d'apporter des informations pratiques (tourisme en période estivale, élections, rentrée scolaire...).

Le projet de réaménagement complet du hall confié à M. DROT, architecte d'intérieur (espace et volume), prévoyant une banque d'accueil, des supports d'expositions, une signalisation intérieure, a été conduit autour d'un accès direct depuis la place Saint-Pierre, en tenant compte du Centre d'Art Contemporain.

Le coût de l'opération se détaille ainsi :

- travaux TTC	380 000 F
- honoraires architecte d'intérieur	38 000 F
- mobilier d'exposition	52 000 F
- enseignes signalétiques	12 000 F
Total TTC	482 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet ci-dessus et décider la réalisation de l'opération,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le ou le(s) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s).

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 1992 chapitre 900.0/232.89134.33000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.